

TRAVAUX DU CONSEIL

Réunion du 7 Juin 2010

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Monsieur LOOTEN de l'Agence 3D, Architecte, présente aux conseillers les plans définitifs des travaux d'extension de l'école "La Clef des Chants".

Après les avoir approuvés, le conseil municipal donne son accord pour le dépôt du permis de construire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées :

- AC 532 "Le Plessis" appartenant a FONCIER AMENAGEMENT
- AB 421 - 327 9 rue Albert Lebrun appartenant a Mme ROUILLARD
- AB 232 9 rue de la Touche appartenant a M. FILLON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces transactions.

EPANDAGE DES BOUES DE LA LAGUNE DU BOURG

Monsieur le Maire fait part que quatre entreprises ont répondu a la consultation pour le curage et l'épandage des boues. Ces dossiers ont été transmis au SATESE pour étude. Le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) préconise le choix de l'entreprise MANCEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient a l'unanimité le devis de l'entreprise MANCEAU qui s'élève a 7 990 € H.T.

SCARIFICATEUR, SABLEUSE ET REMORQUE : **CONVENTION D'UTILISATION**

Monsieur le Maire fait part que la Communauté de Communes des Coteaux du Layon a fait l'acquisition de ces matériels pour les mettre a la disposition des communes afin d'assurer l'entretien de leur terrain de foot. Il précise qu'une convention d'utilisation a été établie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, autorise le Maire a signer ladite convention.

ECOLE PUBLIQUE "LA CLEF DES CHANTS"

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par M. MATHIEU, instituteur de l'école publique "la Clef des Chants". Celui-ci souhaite utiliser le Pole Culturel, du 21 au 25 juin, pour présenter un spectacle qu'il a réalisé avec ses élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord.